

ACCESSIBILITÉ ET CONFORT D'USAGE DANS L'HABITAT ET LES ERP, SPÉCIALITÉ BAILLEURS ET PROMOTEURS IMMOBILIERS

Durée

7 heures (1 journée)

Nombre de participants

Public(s) concerné(s)

- Bailleur
- Personnel technique
- Promoteur immobilier

Prérequis

- Connaissance du cadre bâti

Outils pédagogiques

- Support de formation (diaporama)
- Clé USB comprenant le support de formation et les ressources documentaires

Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques (diaporama - textes législatifs) et mises en situation

Modalités et indicateurs d'évaluation:

- Jeux de questions / réponses tout au long de la formation

Formateur(s)

Mhand HALASSA
Ingénieur accessibilité

André AUGST
Ingénieur accessibilité

Infos et inscriptions

Joséphine LEININGER
j.leininger@cep-cicat.com

OBJECTIF GÉNÉRAL

Etre capable de proposer des travaux de rénovation ou de construction de bâtiments d'habitation accessibles et établissements recevant du public (ERP).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre capable de :

- Connaître les différents types de déficiences
- Connaître la loi du 11/02/2005 et être efficient sur les demandes de modifications des clients
- Piloter des chantiers répondant aux critères de l'accessibilité

PROGRAMME

Matin (9h00 à 12h30)

Accueil des stagiaires

Tour de table : présentation des participants

Présentation du contenu des journées

Le contexte, la compréhension des besoins

- Le contexte social
- Les handicaps concernés par la loi
- Les problématiques liées au vieillissement
- Mise en situation : Simulation de déficience visuelle
- Essai en fauteuil roulant
- Présentation d'une simulation de transfert

La législation et son champ d'application

Dans les bâtiments d'habitation collectifs

- La loi du 11/02/2005
- Les changements législatifs (12/2015)

Dans les Etablissements Recevant du Public (ERP)

- La loi du 11/02/2005
- Les changements législatifs (12/2014)
- Echéances et grandes lignes
- Les Ad'Ap

Approche : du bâtiment à l'usage

N° agrément
42670184167

Organisme de
formation agréé



Après-midi (14h00 à 17h30)

Les bâtiments d'habitation (collectifs et individuels)

- Accès et abords
- Cheminement extérieurs
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Circulations horizontales
- Circulations verticales
- Unités de vie
- Salle d'eau
- Approche sur la domotique : une aide au maintien à domicile.

Les établissements recevant du public (neufs et existants)

- Accès et abords
- Cheminement extérieurs
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Accueil
- Circulations horizontales
- Circulations verticales
- Sanitaires

Evaluation des acquis des participants à travers un jeu de questions / réponses

Recueil des impressions des participants

Evaluation de fin de formation